

Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

Du 28 novembre 2012

Nombre
de conseillers en exercice 26
de présents 20
de votants 25

OBJET
Subventions aux
Associations

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/11/2012

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL- Martine CLAUSSE – Françoise SIMON

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY – Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Alain COLLET - Olivier MARTET – Ghislain DEMONET

Avait donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON – Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne-Marie FARRUDJA– Madame Nadine GALLOIS à Monsieur Ghislain DEMONET – Madame Evelyne OUDIN à Monsieur Alain COLLET

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Mickaël ZANONE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame Le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-joint. Pour le vote, Madame le Maire propose un vote en fonction des items.

Concernant les associations « CULTURE ET LOISIR » pour un montant global de **23830€**. Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

Concernant les associations « SCOLAIRES » pour un montant global de **150€**. Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

Concernant les associations « PATRIOTIQUES » pour un montant global de **1210€**. Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

Concernant les associations « SPORTIVES » pour un montant global de **27930 €**. Après débat, à l'unanimité des votants (2 abstentions), le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

Concernant les associations à « CARACTERE SOCIAL » pour un montant global de **7700 €**. Après débat, à l'unanimité des votants (1abstention), le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

Cette délibération annule et remplace la précédente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Subventions aux associations - 2012 -

Culture et Loisir	2011 somme versée	2012 somme proposée
AMFC	6200	6300
Les Amis de George	610	615
Club découverte	190	200
Club Philatélique	110	110
Comité des Fêtes	15 000	15 000
DAM'J	300	300
Dam' Loisirs	105	105
Les Libellules	350	500
Musaik Harmony	2000	500
Natura Passion	200	200
TOTAL	25 065	23 830

Scolaires	2011	2012 somme proposée
Association Parents APAFS	140	150
TOTAL	140	150
Patriotiques	2011	2012 somme proposée
La Colombe	110	110
ACPG - CATM	110	110
AFMD 54	110	110
AMC	110	110
ACRB	110	110
FNACA	110	110
Porte-Drapeau de France	110	110

Sports	2011 somme versée	2012 somme proposée
ACBD Omni sports	20 000	21 000
ACBD Foot versée via ACBD omni	2000	2000
ACCA	190	190
Aéro Club de Blainville	200	190
Aïkido	1090	1090
Association sportive CES UNSS	550	570
La Blainvilloise	350	500
La Carache Lunévilloise	275	280
Club automobile	190	190
Club VITALITE		190
Damelevières Gymnastique	170	190
USEP Blainville	550	570
JSP	954	970
TOTAL	26 519	27 930

Sociales et syndicales	2011	2012 somme proposée
Amicale SP	3500	3600
ASHJA	1000	1000
ADMR	350	350
Croix rouge Française	350	350
FGRCF section du Lunévillois		350
Association des Locataires ICF	300	350
CGT	335	350
SAD 3 rivières	250	250
Autrement	200	200
Donneurs de sang	170	200
CSF	170	200
Club bon accueil		200

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

10 DEC. 2012

COURRIER ARRIVEE

Rhin et Danube	110	110
Le Souvenir Français	110	110
FNDIRP		110
Les médailles Militaires		110
TOTAL	990	1210

Croix Bleue	120	150
Pain contre la faim	120	150
TOTAL	6865	7700

TOTAL 60 820



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

Du 28 novembre 2012

Nombre
de conseillers en exercice 26
de présents 20
de votants 25

OBJET
Subventions aux
Associations

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/11/2012

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL- Martine CLAUSSE – Françoise SIMON

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY – Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Alain COLLET - Olivier MARTET – Ghislain DEMONET

Avaient donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON – Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne-Marie FARRUDJA– Madame Nadine GALLOIS à Monsieur Ghislain DEMONET – Madame Evelyne OUDIN à Monsieur Alain COLLET

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Mickaël ZANONE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame Le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-joint. Pour le vote, Madame le Maire propose un vote en fonction des items.

Concernant les associations « CULTURE ET LOISIR » pour un montant global de 23830€. Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

Concernant les associations « SCOLAIRES » pour un montant global de 150€. Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

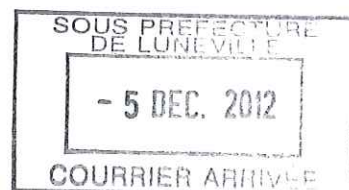
Concernant les associations « PATRIOTIQUES » pour un montant global de 1060€. Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

Concernant les associations « SPORTIVES » pour un montant global de 27930 €. Après débat, à l'unanimité des votants (2 abstentions), le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

Concernant les associations à « CARACTERE SOCIAL » pour un montant global de 7700 €. Après débat, à l'unanimité des votants (1abstention), le Conseil Municipal attribue l'ensemble des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 28 novembre 2012

Nombre
de conseillers en exercice 26
de présents 20
de votants 25

OBJET Régie des droits de place

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/11/2012

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL- Martine CLAUSSE – Françoise SIMON

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY – Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Alain COLLET - Olivier MARTET – Ghislain DEMONET

Avaient donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON – Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne-Marie FARRUDJA– Madame Nadine GALLOIS à Monsieur Ghislain DEMONET – Madame Evelyne OUDIN à Monsieur Alain COLLET

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Mickaël ZANONE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Sous proposition de la Trésorerie, le Conseil Municipal est amené à modifier la délibération du 8 décembre 1970 (annule et remplace cette délibération) afin d'ajouter un article supplémentaire :

« le mode de perception des droits de place se fera, à compter du 1^{er} décembre 2012, sous forme de quittance à souche issue du carnet PIRZ ».

Le Conseil Municipal de Blainville-sur-l'Eau, VU le décret du 12 juillet 1893 ou l'instruction générale du 20 JUIN 1859

VU le décret n°52-339 du 22 mars 1952 modifié par le décret n°50-324 du 24 mars 1958 et relatif au montant maximum des avances susceptibles d'être versées aux régisseurs d'avances départementaux ;

VU l'arrêté du 13 décembre 1961 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recette de l'Etat,

Art.1. Il est institué auprès de la Commune de Blainville une régie de recettes, pour l'encaissement des produits suivants : Droits de place et de voirie.

Art.2. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1220 €.

Art.3. Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées, au moins tous les trimestres, et en tout état de cause le 31 décembre de chaque année, lors de sa sortie de fonction, ou de son remplacement par le suppléant.

Art.4. Le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du comptable.

Art.5. Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement.

Art.6. Le Maire et le comptable de Blainville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Art.7. Le mode de perception des droits de place se fera, à compter du 1^{er} décembre 2012, sous forme de quittance à souche issue du carnet PIRZ.

Après consultation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette modification.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne-Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 novembre 2012

Nombre
de conseillers en exercice 26
de présents 20
de votants 25

OBJET
Demande d'admission en
non valeur

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/11/2012

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE – Françoise SIMON

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY – Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Alain COLLET - Olivier MARTET – Ghislain DEMONET

Avaient donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON – Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne-Marie FARRUDJA– Madame Nadine GALLOIS à Monsieur Ghislain DEMONET – Madame Evelyne OUDIN à Monsieur Alain COLLET

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Mickaël ZANONE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

A la demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal est amené à délibérer sur une demande d'admission en non-valeur pour la somme de 5 €.

Cette demande est validée, à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 28 novembre 2012

Nombre
de conseillers en exercice 26
de présents 20
de votants 25

OBJET
Décision modificative n°1-
2012

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/11/2012

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL- Martine CLAUSSE – Françoise SIMON

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY – Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Alain COLLET - Olivier MARTET – Ghislain DEMONET

Avaient donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON – Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne-Marie FARRUDJA– Madame Nadine GALLOIS à Monsieur Ghislain DEMONET – Madame Evelyne OUDIN à Monsieur Alain COLLET

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Mickaël ZANONE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose le vote d'une décision modificative comme suit :

- tableau ci-joint

A l'unanimité des votants (5 abstentions) la décision modificative est adoptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2012	Proposition Décision modificative n°1 - 2012
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	597 000.00 €	3 681.87 €
60632	Fournitures petits équipements	52 000.00 €	3 681.87 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	272 500.00 €	2 500.00 €
64118	Autres indemnités	142 500.00 €	1 000.00 €
64131	Rémunérations	130 000.00 €	1 500.00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 543.00 €	7 857.00 €
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	12 543.00 €	-12 543.00 €
73923	Reversements sur FNGIR	0.00 €	20 400.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00 €	350.00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00 €	350.00 €
	TOTAL		14 388.87 €

RECETTES

		BP 2012	Proposition Décision modificative n°1-2012
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	180 000.00 €	14 388.87 €
7478	Autres organismes	180 000.00 €	14 388.87 €
	TOTAL		14 388.87 €



Commune de Blainville sur l'Eau

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 novembre 2012

Nombre
de conseillers en exercice 26
de présents 20
de votants 25

OBJET
Acquisition propriété
Nicolas

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/11/2012

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE – Françoise SIMON

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY – Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Alain COLLET - Olivier MARTET – Ghislain DEMONET

Avait donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON – Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne-Marie FARRUDJA– Madame Nadine GALLOIS à Monsieur Ghislain DEMONET – Madame Evelyne OUDIN à Monsieur Alain COLLET

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Mickaël ZANONE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour se rendre acquéreur de la propriété sise au 32 rue Saint Dominique dont l'actuel propriétaire souhaite se séparer. Elle rappelle l'historique des actions déjà engagées par la commune sur l'immeuble dans le cadre de protection de ses occupants et des riverains : remise en état de la toiture etc...

L'ensemble du bien a fait l'objet d'une estimation par les services de France Domaine.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Il est par ailleurs précisé que les commissions municipales se chargeront de réfléchir au devenir de cet ensemble.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 28 novembre 2012

Nombre
de conseillers en exercice 26
de présents 20
de votants 25

OBJET
Acquisition d'un terrain,
parcelle n°AI 106

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/11/2012

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY - Christian PILLER - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Michel MOREL - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON - Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Madame Gaëlle BARBIER à Madame Huguette GABRIEL - Madame Françoise SIMON à Madame Francine ROYER - Monsieur Ghislain DEMONET à Monsieur Olivier MARTET

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Mickaël ZANONE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'acquisition d'une parcelle AI 106 afin d'agglomérer ce terrain à des propriétés communales. Cette démarche permet par ailleurs à la commune de constituer une réserve foncière utile à la réalisation de nouveaux aménagements ou lotissements.

Le prix demandé par le propriétaire de cette parcelle est de 4 000 € pour une superficie de 489 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, apporte à l'unanimité un avis favorable sur cette acquisition et autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches utiles à cette acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA

